

Intervention de Monsieur Yandraduth Googoolye, Premier Vice Gouverneur de la Banque De Maurice, lors du forum-débat sur le thème ‘L’ampleur du surendettement à l’île Maurice et l’importance de l’éducation financière pour combattre la pauvreté’ organisé par l’ APEA, Rose Hill, Mardi 30 octobre 2012

Je voudrais au prime abord saluer le travail remarquable accompli par l’APEA depuis vingt-cinq ans pour combattre le surendettement à Maurice. Il est vrai que ce problème prend une dimension nationale car il touche les entreprises, les particuliers aussi bien que les ménages. Il est donc très important que tout un chacun se mette de la partie pour faire reculer ce fléau.

A ce jour, nous ne sommes pas tombés sur un chiffre officiel évaluant le niveau du **surendettement** à Maurice. Toutefois, je pourrais, à partir des statistiques publiées par la Banque de Maurice sur la distribution des crédits, dans son Bulletin Mensuel, vous dire que les prêts alloués aux secteurs tels que « Housing, Personal et Professional » sont passés de Rs36.1 milliards à Rs62.5 milliards entre août 2008 et août 2012, soit une augmentation de 73.2% au niveau de l’**endettement** dans ces secteurs. (*Annexe*).

Je voudrais ce soir aborder quelques mesures prises par la Banque de Maurice dans le but de faire face au problème du surendettement. La première est l’installation du Mauritius Information Credit Bureau, le MCIB, la deuxième est la mise en œuvre de toute une panoplie d’initiatives autour de l’Education Financière et en dernier ressort, la mise sur pied d’un Task Force sur les clauses et conditions défavorables dans les contrats bancaires et autres contrats financiers.

Le Mauritius Credit Information Bureau (MCIB)

Nous avons depuis décembre 2005 mis sur pied le MCIB. Ce bureau, créé et opéré par la Banque de Maurice, maintient une base de données des informations provenant des prêteurs aussi appelés des participants du MCIB, sur les crédits alloués aux entreprises aussi bien qu’aux particuliers. Ces informations concernent les prêts, les découverts, les cartes de crédit, et les facilités de crédit bail principalement. Le MCIB a pour but d’établir le profil de l’endettement des emprunteurs à Maurice. Depuis juillet dernier le rapport du MCIB couvre également les montants dûs par les consommateurs mauriciens à la CWA et au CEB.

Il faut souligner que le MCIB avait démarré avec 11 banques comme participants. Au fil des années la liste des participants s'est élargi pour inclure 5 autres banques, 9 compagnies de crédit-bail (leasing companies), 8 compagnies d'assurance, la MHC, la DBM, la NHDC, le Mutual Aid, le EWF et en juillet dernier le CEB et la CWA. Et nous ne comptons pas nous arrêter en si bon chemin car la Banque considère actuellement l'inclusion des *Hire purchase companies, les credit unions et les compagnies de télécommunication telle le Mauritius Telecom.*

L'objectif principal du MCIB est d'assurer le développement d'un environnement de crédit sain. De ce fait, il participe directement à la lutte contre le surendettement, principalement des ménages, qui a des effets néfastes sur la vie familiale. Il permet également aux institutions offrant du crédit de prendre des décisions éclairées et rapides. En un mot il contribue à la promotion d'une culture du crédit disciplinée dans la population.

Les participants ont une obligation légale de fournir au MCIB des informations sur les facilités de crédit accordées aux clients. Cependant, ils doivent informer ces mêmes clients que les informations seront communiquées au MCIB. Il est tout aussi obligatoire pour tous les participants de consulter le MCIB avant d'approuver, d'augmenter ou de renouveler une facilité de crédit.

Le MCIB utilise les informations collectées dans sa base de données sur les crédits, exclusivement pour atteindre ses objectifs et ces informations restent confidentielles entre le MCIB et ses participants. Les conditions qui régissent le MCIB imposent une confidentialité totale des informations à tous les participants qui sont tenus de prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher l'accès au système par les utilisateurs non autorisés. Le MCIB maintient un contrôle strict sur l'accès à l'information dans sa base de données. Il faut également souligner que le profil de l'endettement dressé par le MCIB donne les détails sur les emprunts mais ne fait aucune mention du nom de l'institution.

Je dois enfin préciser que contrairement à une certaine perception qui s'installe dans le public, le MCIB ne maintient aucune liste de personnes «blacklisted » en raison de non-paiement des emprunts. Il rapporte les faits tels qu'ils sont.

Le MCIB est plutôt un outil par lequel le Régulateur exerce un contrôle sur le niveau de l'endettement des emprunteurs et sur la qualité des actifs figurant dans les bilans des banques. Avant la mise en place du MCIB, les prêts non-performants représentaient plus de 10% de la totalité du crédit dans le secteur bancaire. Ce pourcentage tourne aujourd'hui autour de 4,5%.

L'Education Financière

D'un point de vue général, la Banque de Maurice a toujours le souci de tenir le public informé sur sa politique monétaire, la réglementation des institutions tombant sous sa juridiction et d'autres développements réalisés. Elle interagit régulièrement avec le public par le biais de communiqués, son « Monthly Statistical Bulletin », ses « Financial Stability Report » et « Inflation Report » qui paraissent deux fois l'an et bien sur son « Annual Report ».

L'Education Financière est un autre item très important qui figure sur l'agenda de la Banque de Maurice. Le combat contre la pauvreté c'est aussi le combat contre le manque ou le trop peu d'information qui empêche le consommateur de prendre des décisions éclairées. Ainsi durant les cinq dernières années, la Banque a continuellement œuvré pour l'éducation des consommateurs, particulièrement les consommateurs des services bancaires.

Depuis 2007 nous avons émis avec la collaboration de l'ACIM et l'ICP des brochures visant à conscientiser les consommateurs sur l'utilisation des cartes de crédit et les transactions électroniques, les Prêts et les Dépôts, et comment gérer son argent de façon intelligente. Ces brochures ont été distribuées par les officiers de la Banque à travers l'île, en l'occurrence dans les supermarchés pour atteindre directement les consommateurs. Ces brochures figurent également sur le site web de la Banque Centrale et peuvent être consultés à tout moment.

Dans le courant de cette année, la Banque s'est joint, à trois reprises, à l'ICP qui anime une émission sur notre radio nationale, sous la rubrique « les droits des consommateurs ». Ainsi, en juin dernier, nous avons organisé une émission avec l'ICP pour conscientiser les consommateurs sur les règlements mis en place par le Banque Centrale et en application dans les banques commerciales autour de l'ouverture des comptes bancaires. Ces règlements permettent aux banquiers de mieux connaître leurs clients et contribuent dans le combat contre le blanchiment d'argent. Nous avons abordé la question des comptes inactifs et dormants et aussi les frais bancaires. Sur ce dernier chapitre, je tiens à souligner que nous avons amené les banques à afficher sur leur site web les différents frais bancaires selon un schéma standard qui facilite la comparaison des frais appliqués par les banques. Tous ces détails peuvent être consultés sur le site de la Banque de Maurice sous la rubrique « Fees, Charges and Commissions ».

En septembre, il était question de billets de banque et les pièces de monnaie. Le public avait eu droit à toute une explication sur les normes de sécurité dans les billets de banque et la distinction à faire entre les vrais et les faux billets. Concernant les pièces de monnaie, l'accent était surtout mis sur le **“Coin Deposit Campaign”** mis en place par la Banque Centrale, qui a pour but d'inviter le public à déposer les pièces accumulées chez eux dans leurs comptes bancaires ou les échanger contre des billets de banque dans n'importe quelle succursale d'une banque.

Une autre émission radio organisée en septembre, toujours avec l'ICP portait sur le MCIB : son rôle, sa couverture, les mauvaises perceptions autour de ce bureau etc....Il faut souligner que la vulgarisation du MCIB avait aussi fait l'objet d'une émission télévisée en ce début d'octobre. A cette occasion une nouvelle brochure sur le MCIB a également vu le jour. La brochure peut être consultée sur le site web de la banque sous la rubrique « Financial Education ».

Les jeunes ne sont pas été oubliés dans cette démarche de l'Education Financière car la Banque organise sur une base annuelle un « Monetary Policy Challenge » et ceci depuis 2007. C'est un exercice de simulation sur la politique monétaire, où les équipes participantes doivent présenter une analyse en profondeur des perspectives de l'économie et de l'inflation et formuler des recommandations sur le niveau du taux directeur qui reflète l'orientation de la politique monétaire. Un « Essay Competition » est aussi organisé annuellement pour les élèves des Formes IV et V.

Protection des consommateurs: Task Force sur les clauses et conditions défavorables dans les contrats bancaires et autres contrats financiers.

La Banque Centrale a demandé depuis juin dernier à ce que chaque banque soit désormais dotée d'un « Complaints Desk » pour traiter les doléances de leurs clients. Une structure similaire a déjà été mise sur pied chez nous, et dans un proche avenir, un forum spécial sera institué pour des échanges réguliers entre le régulateur et les banques, autour de ce sujet.

Il faut aussi souligner que La Banque de Maurice s'engage à assurer que les intérêts des consommateurs soient protégés, en particulier dans le sillage de la crise financière et économique mondiale lorsque la protection des consommateurs et l'accès aux services financiers sont devenus un sujet de préoccupation des banques centrales du monde entier.

Dans ce sillage, la Banque de Maurice a initié depuis juillet dernier une enquête sur les termes et conditions des contrats, y compris les frais bancaires et autres commissions. L'objectif de cet exercice est d'acquérir une plus grande compréhension des modalités et conditions régissant les contrats entre un consommateur et une institution financière, en vue d'arriver à de meilleurs résultats. La Banque a institué un Task Force sur les clauses et conditions défavorables dans les contrats bancaires et autres contrats financiers.

Dans cette perspective, nous avons invité le public en général, y compris les ONGs, les associations sociales et les associations de consommateurs ainsi que les opérateurs du secteur bancaire et réel, à participer à cet exercice en soumettant leurs commentaires.

Sur la base de ses conclusions, la Banque de Maurice se propose de venir de l'avant avec un document de consultation publique qui engloberait les éléments clés qui auraient été identifiés aux fins d'examen.

Conclusion

Pour conclure je voudrais reprendre une observation faite par l'APEA dans l'Express du 30 juin 2010 selon laquelle il est nécessaire, vu le nombre croissant des Mauriciens surendettés, de responsabiliser les jeunes à la gestion du budget familial. Je trouve que c'est un pas dans la bonne direction. Il faut effectivement cibler et travailler cette jeunesse locale à travers les campagnes de conscientisation et d'éducation financière pour promouvoir une culture d'emprunt discipliné au sein de notre population.

ANNEXE

Tableau sur l'endettement : Août 2008 à Août 2012 (5 ans)

	Août 2008 (Rs million)	Août 2012 (Rs million)
Housing	17,532.0	35,605.3
Housing - Staff	1,527.1	3,247.1
Personal	16,371.4	22,515.2
Professional	690.5	1,175.6
Total	36,121.0	62,543.2
Percentage increase	73.2%	

Source : Monthly Statistical Bulletins – Septembre 2008 et Septembre 2012

Table 6: Banks –Sectorwise Distribution of credit to the Private Sector